

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
LES FRIMOUSSES DU FORT

Régie Interne

Document approuvé par le conseil d'administration en

En vigueur à partir 22 septembre 2016

Caroline Beauregard
Président

INDEX – RÉGIE INTERNE

- | | | | |
|-----|-------------------------------------|-----|------------------------------------------|
| 1. | Présentation du CPE | 17. | Politique concernant les enfants malades |
| 2. | Mission | 18. | Mesures en cas d'urgence |
| 3. | Valeurs éducatives | 19. | Animaux |
| 4. | Assurances | 20. | Participation des parents |
| 5. | Clientèle | 21. | Intervenants |
| 6. | Inscription et ententes de services | 22. | Transport |
| 7. | Heures d'ouverture | 23. | Divers |
| 8. | Frais de garde | 24. | Cadre de vie |
| 9. | Mode d'inscription et de paiement | 25. | Repas |
| 10. | Retard | 26. | De saines habitudes de vie |
| 11. | Reçu d'impôt | 27. | Arrivée et départ au CPE |
| 12. | calendrier | 28. | Matériel à fournir |
| 13. | Congés de maladie et de vacances | 29. | Vaccination |
| 14. | Départ définitif | 30. | Frais d'articles personnels d'hygiène |
| 15. | Fermeture temporaire | 31. | Horaire type et menu |
| 16. | Médicaments | | |

Les règles de la régie interne se définissent, pour ses deux installations, comme l'ensemble des règles de fonctionnement que se fixe le CPE de façon à les faire connaître au personnel et aux parents. Elles assurent l'uniformité du fonctionnement interne.

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) :

Le CPE LES FRIMOUSSES DU FORT est une corporation sans but lucratif incorporée selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, subventionnée par le Ministère de la Famille et des Aînés. Le CPE est aussi membre de l'Association québécoise des CPE et du Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie.

Elle détient pour ses deux installations soit:

- Un permis d'opération du Ministère de la Famille et des Aînés (MFA)
- Un permis d'occupation de la municipalité de Chambly
- Un certificat de conformité de la Régie du bâtiment, concernant la sécurité dans les édifices publics.

La Corporation est administrée par un conseil d'administration de sept (7) administrateurs, dont le 2/3 sont des parents dont les enfants fréquentent une ou l'autre des installations du CPE Les Frimousses du Fort et dont le président est l'un de ces parents.

2. MISSION DU CPE

Le CPE Les Frimousses du Fort, en conformité avec le MFA, s'est donné pour mission de voir au bien-être, à la santé et à la sécurité des enfants qui leur sont confiés; de leur offrir un milieu de vie propre à stimuler leur développement sur tous les plans de leur naissance à leur entrée à l'école; et de prévenir l'apparition ultérieure de difficultés d'apprentissages de comportements ou d'insertion sociale.

3. VALEURS ÉDUCATIVES

Le CPE privilégie certaines valeurs qu'elle partage avec les enfants. Les éducatrices en tiennent compte lors de la planification des activités et sont sensibles à les promouvoir durant la journée. Chacune de ces valeurs a une égale importance dans le développement de l'enfant. Elles sont véhiculées auprès des enfants, suivant leur degré de compréhension.

Autonomie

Développer chez l'enfant les capacités d'agir et de réagir adéquatement face aux situations auxquelles il est confronté. L'enfant peut alors adopter des attitudes responsables dans les gestes qu'il pose. Développer chez l'enfant l'estime de soi, la confiance en soi et envers les autres.

Respect

Développer chez l'enfant le respect de soi et des autres, quels que soient leurs différences, leurs capacités et leurs limites. Favoriser chez l'enfant la prise de conscience de son environnement et développer chez lui le respect de l'environnement et le souci de sa conservation.

Créativité

Permettre à l'enfant de développer son potentiel créateur et de laisser libre cours à son imagination et à son sens de l'humour.

Socialisation

Aider l'enfant à vivre positivement et pleinement ses relations avec autrui; adultes, enfants, personnes âgées, hommes, femmes, différentes ethnies.

Ténacité

Aider l'enfant à persévérer dans ses démarches et reconnaître l'effort que fournit l'enfant.

Participation/Coopération

Valoriser la participation de l'enfant aux activités, plus pour l'intérêt qu'il y porte que pour le produit fini. Favoriser chez l'enfant le développement d'un esprit collectif et du sens du partage, de la collaboration et de l'entraide.

Curiosité

Développer chez l'enfant son goût d'apprendre, de connaître et de découvrir. Favoriser et encourager ses expériences, son goût du risque et de l'aventure, dans un encadrement sécuritaire.

Hygiène

Communiquer à l'enfant les règles d'hygiène de base. Aider l'enfant à développer ses habiletés motrices.

Non-violence

Encourager l'enfant à la négociation, à exprimer son désaccord ou sa colère sans actes brusques. Décourager la violence sous toutes ses formes.

Discipline

Initier l'enfant à un ensemble de règles et de consignes souples (ranger les jouets, les vêtements, ne pas crier, s'asseoir pour manger, etc.) qui assurent l'ordre et l'harmonie au CPE.

4. ASSURANCES :

Le CPE détient une assurance-responsabilité tous risques au montant de 2, 000, 000, 00 \$ pour chacune de ses installations.

5. LA CLIENTÈLE :

Les enfants admissibles au CPE sont des enfants dont l'âge varie entre 18 mois jusqu'au début de la fréquentation à la maternelle pour la première installation et des enfants dont l'âge se situe entre 3 mois à jusqu'au début de la fréquentation à la maternelle pour la deuxième installation. Les enfants fréquentant l'école primaire à partir de la maternelle ne sont pas admissibles.

La clientèle de la municipalité de Chambly aura priorité

Les enfants à besoins particuliers pourront être admissibles sous réserve d'une évaluation de la direction et/ou par le conseil d'administration et/ou une ressource extérieure (ex. : médecin ou autre).

6. INSCRIPTION ET ENTENTES DE SERVICES:

La clientèle du CPE Les Frimousses du Fort reçoit pour chacune des deux installations une clientèle à temps plein soit 5 jours/semaine. Selon la disponibilité, le CPE se réserve le droit de décider dans quelle installation l'enfant recevra des services de garde. Le titulaire d'autorité parentale dont l'admission de l'enfant est confirmée devra remplir correctement (en lettres moulées) la fiche d'inscription constituant le dossier.

Les renseignements contenus dans les fiches d'inscriptions sont confidentiels et nul ne peut en donner ou recevoir communication écrite ou verbale, si ce n'est avec l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale (article 58 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et l'article 122 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance). Les parents doivent informer la direction de tout changement aux renseignements personnels déclarés au dossier de l'enfant.

• Le titulaire d'autorité parentale devra compléter les ententes de services. Les ententes de services sont valides pour une période déterminée. Elles définissent l'engagement qui lie le parent au CPE. Elle souligne également les obligations de chacune des parties, chaque partie en reçoit une copie.

Lorsque le parent désire modifier ou résilier les ententes de services, il doit en faire la demande par écrit, deux semaines à l'avance.

Les ententes de services pouvant être complétées et signées sont :

- L'entente de services de garde à contribution réduite.
- L'entente particulière concernant les sorties organisées dans le cadre des activités éducatives
- L'entente particulière concernant la fourniture d'articles personnels d'hygiène.
- L'entente particulière concernant la fourniture d'un repas supplémentaire.
- L'entente concernant des services de garde pour une période additionnelle.

6.1 Liste d'attente

Advenant qu'une place soit disponible dans l'une ou l'autre des installations du CPE Les Frimousses du Fort, nous aurons recours à une liste d'attente. Les facteurs suivants seront considérés dans l'ordre énuméré pour combler une place vacante au CPE :

1. Enfants de la même famille;
2. Les citoyens de Chambly ont priorité;
3. groupe d'âge dont la place est disponible;
4. date et heure de la pré inscription.

6.2 Politique d'expulsion des enfants reçus

Le CPE Les Frimousses du fort cherche à offrir aux enfants une qualité d'attention individualisée dans un environnement stable, prévisible et continu dans lequel ils peuvent grandir et se construire.

La vie de l'enfant se répartit en différents moments, des temps jeu, de repas, de soins, de sommeils, soutenus par des relations émotionnelles stables nouées avec son entourage.

Afin de garder vivante cette philosophie voici les motifs pouvant entraîner l'expulsion d'une famille.

- Le non respect de l'entente de services signée avec le CPE.
- Le non respect du protocole du plan de continuité des services en cas de pandémie d'influenza.
- Le non respect du protocole d'accueil et gestion de la présence des enfants malades.
- Le non respect de la régie interne du CPE.
- Tous les autres motifs jugés inacceptables par le conseil d'administration.
- Les conduites agressives, le harcèlement ou tout comportement déplacé manifesté par un parent à l'intérieur de l'installation.

- Le manque de collaboration des parents dans la mise en application du plan d'intégration de son enfant présentant des besoins particuliers.
- Si l'éducatrice estime qu'un enfant présente des difficultés d'adaptation trop importantes, les parents en seront informés. Il sera possible de discuter du cas de votre enfant et des mesures à envisager avec l'éducatrice. Advenant aucune solution possible, les parents ou le CPE, de l'une ou l'autre des deux installations, peuvent demander le retrait de l'enfant sans tenir compte du délai à prévoir lors d'un départ définitif mentionné dans le présent document et sans pénalité.

Procédures à suivre avant l'expulsion d'un enfant.

- *Premièrement* : rencontre avec les parents et la direction afin de les informer de l'importance des ententes signées avec le CPE.
- *Deuxièmement* : l'envoi d'un avis écrit demandant une rencontre avec la direction du centre à la petite enfance afin de présenter les motifs retenus, les correctifs à apporter et les délais accordés.
- *Troisièmement* : l'envoi d'un avis écrit demandant une rencontre avec le conseil d'administration.
- *En dernier lieu s'il n'y a pas d'entente* : expulsion de l'enfant au CPE.

7. HEURES D'OUVERTURE :

Les heures d'ouverture pour l'une ou l'autre des installations du CPE sont de 7h00 à 18h du lundi au vendredi.

8. FRAIS DE GARDE :

Les règles et frais de garde sont établis par le gouvernement. Les parents ainsi que chacune des deux installations du CPE ont l'obligation de respecter ces règles afin de bénéficier des places à tarifs réduits soit, 7 dollars par jour. Il est également obligatoire de remplir un formulaire et de fournir la documentation nécessaire à l'admissibilité de l'enfant.

9. MODE D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT :

Lors de l'inscription de votre enfant vous devrez nous remettre la fiche d'inscription, la demande d'admissibilité à la contribution réduite, l'entente de services de garde à contribution réduite et l'attestation des services de garde reçus s'il y a lieu.

Les documents devront être dûment remplis et la liste des documents à joindre devront être remise.

Une fiche d'assiduité qui sera mise à jour quotidiennement devra être signée par le parent à toutes les 4 semaines. Cette fiche contiendra le nom du parent et de l'enfant, les dates et journées de présence ou d'absence de l'enfant et la date de cessation de service.

Le paiement s'effectue chaque vendredi par retrait-direct. Un formulaire est à compléter et à remettre dès l'inscription, accompagnée d'un spécimen de chèque.

Si le retrait devait être refusé pour insuffisance de fonds, des frais de 15\$ seront chargés par le CPE. Le remboursement devra se faire le vendredi suivant. Si tel n'est pas le cas, le CPE se réserve le droit d'émettre une suspension dont le délai serait égal et justifié par la durée à être remboursé en totalité.

10. RETARD et SERVICE DE PLUS DE 10 HEURES

Les parents doivent respecter les horaires établis dans les deux installations du CPE soit, de 7h00 à 18h00 (heure de départ). En cas de retard, le parent, dans la mesure du possible, doit aviser le CPE. Tout retard entraînera des frais et ce, peu importe les circonstances (tempêtes, bris d'auto etc.). **Ces frais seront perçus par paiement pré-autorisé la semaine suivant l'événement.**

Frais de retard : 1 minute à 5 minutes : 5\$

Pour chaque minute supplémentaire : 1\$ la minute

La contribution de base vous donne droit à des services de garde éducatifs de qualité pour une période de 10 heures par jour.

Le parent qui souhaite que son enfant bénéficie de plus de 10 heures de service de garde devra payer un montant supplémentaire.

Les frais demandés pour la période supplémentaire sont de :

1 à 15 minutes 2.00\$

15 à 30 minutes 3.00\$

30 à 60 minutes 5.00\$

11. REÇU D'IMPÔT :

Un reçu de frais de garde vous sera remis au plus tard le 28 février de chaque année. Le calcul du reçu n'inclus que les montants de frais de garde inscrits à votre contrat régulier.

12. CALENDRIER :

Pour ses deux installations le CPE est ouvert toute l'année, sauf les jours fériés suivants :

- | | | |
|---------------------------|-----------------------|--------------------|
| a) Veille du Nouvel An | e) Lundi de Pâques | i) Fête du travail |
| b) Nouvel An | f) Fête des Patriotes | j) Action de Grâce |
| c) Lendemain du Nouvel An | g) St-Jean Baptiste | k) Veille de Noël |
| d) Vendredi Saint | h) Confédération | l) Noël |
| m) Lendemain de Noël | | |

Il est à noter que les jours fériés sont payables et qu'ils vous seront facturés à 7.30\$ par jour. Veuillez noter que si un jour férié coïncide avec un samedi ou un dimanche, il sera reporté à une journée ouvrable.

13. CONGÉS DE MALADIE ET DE VACANCES :

Sur une base régulière de 52 semaines payables, le CPE ne détient donc pas de banque de journées de maladie ou de vacances, *non payables*, et ce, conformément au programme aux PCR (places à contribution réduite).

13.1 Absence

Dans le cas d'une absence pour des raisons médicales, nous vous suggérons fortement de nous fournir un billet médical afin de justifier l'absence de l'enfant et de l'insérer à son dossier et de demeurer conforme aux exigences du programme aux PCR (places à contribution réduite.)

14. DÉPART DÉFINITIF :

Lors d'un départ définitif, un avis écrit est exigé. Selon l'article 195 de la loi sur la protection du consommateur, le centre de la petite enfance pourra exiger les sommes dues pour les services déjà rendus et une pénalité correspondant à la moins élevée des sommes suivantes : 50\$ ou 10% du prix des services prévus mais qui n'ont pas été fournis.

15. FERMETURE TEMPORAIRE :

En cas de fermeture pour cause hors de contrôle du CPE et de ses deux installations (tempête, bris de chauffage, feu, etc.), les parents seront avisés par téléphone ou radio et les frais seront assumés par le CPE. Le parent doit alors payer la journée de garde.

Si la fermeture survient pendant la journée, une entente a été faite avec le centre Isatis sport de Chambly. Vous pourrez reprendre vos enfants au :

Isatis sport Chambly/M. Stéphane Malouin
3000 Boul. Fréchette
Chambly, J3L 6Z6
Téléphone : 450-447-3350

16. MÉDICAMENTS :

Texte intégral des articles 116 à 120 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance. (C-8.2, r.2)

« Un membre du personnel d'un titulaire d'un permis de centre, une personne responsable d'un service de garde en milieu familial ou la personne qui s'assiste le cas échéant, ne peut administrer un médicament sans l'autorisation écrite du parent et d'un membre du Collège des médecins du Québec.

Dans le cas d'un médicament prescrit, les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette décrivant le médicament font foi de l'autorisation du médecin.

Malgré le premier alinéa, de l'acétaminophène peut être administré et de l'insectifuge être appliqué à un enfant reçu, sans l'autorisation médicale, pourvu qu'ils le soient conformément au protocole prévu à l'annexe 1. Des gouttes nasales salines et solutions orales d'hydratation peuvent être administrées et de la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc, de la lotion calamine et de la crème solaire sans PABA être appliquées à un enfant reçu, sans autorisation médicale, pourvu qu'elles le soient avec l'autorisation écrite du parent.

Seule la personne désignée à cette fin, par écrit, par le titulaire d'un permis de centre, celle qu'il désigne en cas d'urgence en application de l'article 76, la personne reconnue à titre de responsable d'un service de garde en milieu familial, la personne

qui l'assiste ou celle qui est désignée en application du deuxième alinéa de l'article 67 peut administrer un médicament à un enfant.

Sauf pour l'acétaminophène, les solutions orales d'hydratation, l'insectifuge, la lotion calamine, la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc et la crème solaire sans PABA, seul un médicament fourni par le parent peut être administré à un enfant.

L'étiquette du contenant de ce médicament doit indiquer le nom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration, sa posologie et la durée du traitement.

Sauf pour la crème solaire sans PABA et la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc, l'administration d'un médicament à un enfant doit être enregistrée dans le registre tenu à cette fin par la personne qui l'a administré.

À ce registre doivent être inscrits le nom de l'enfant, le nom du médicament ainsi que la date et l'heure auxquelles il a été administré, la quantité administrée et la signature de la personne qui l'a administré. »

17. POLITIQUE CONCERNANT LES ENFANTS MALADES :

Les maladies infectieuses dans les centres de la petite enfance constituent un problème important et pour cela leur contrôle est important. Donc, si l'enfant présente un ou plusieurs symptômes comme : la fièvre, la nausée, des vomissements, des maux de gorge ou toute autre contagion ou aggravation de son état lors de sa présence au CPE, la direction communiquera avec le parent afin que ce dernier vienne chercher l'enfant le plus tôt possible. La direction vous émettra un avis de retrait ou d'exclusion en conformité avec le guide d'intervention « Prévention et contrôle des infections dans les centres de la petite enfance » que vous devrez respecter.

Le CPE pourra demander, en tout temps, un certificat médical attestant que l'enfant peut retourner au CPE et suivre les activités normales d'une journée.

17.1: Règle d'exclusion:

Afin de limiter la propagation, pour l'enfant qui présente des symptômes de vomissements ou de diarrhées une exclusion de 48 heures est demandée, de plus l'enfant doit également avoir recommencé à manger normalement avant de réintégrer son groupe.

18. MESURES EN CAS D'URGENCE :

Si il survient une maladie ou un accident sérieux, un membre du personnel de garde doit réclamer immédiatement l'assistance médicale nécessaire notamment en communiquant avec un médecin ou en se rendant au service d'urgence de l'hôpital le plus rapproché. Il doit avertir le plus tôt possible le titulaire de l'autorité parentale. L'enfant doit alors être isolé du groupe et être constamment accompagné d'un adulte (article 102 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance C-8.2, r.2). Si un service ambulancier devait être demandé, les frais seront à la charge du parent de l'enfant.

Pour chacune des deux installations, les membres du personnel de garde du CPE ont suivi, avec succès, un cours de premiers soins reconnus par le ministère de la Famille et des Aînés (article 20 du Règlement sur les centres de la petite enfance C-8.2, r.2).

19. ANIMAUX :

Aucun animal ne pourra entrer dans l'une ou l'autre des installations du CPE Les Frimousses du Fort, et ce, même pour un bref laps de temps.

20. PARTICIPATION DES PARENTS :

Afin de favoriser la participation des parents au CPE des deux installations, certains mécanismes ont été mis sur pied, tels que :

- ◆ Rencontres parents-éducatrices, au besoin
- ◆ Fêtes spéciales
- ◆ Babillard
- ◆ Soirées d'informations
- ◆ Assemblées générales
- ◆ Assemblées annuelles
- ◆ Assemblées spéciales au sein du CA
- ◆ Participation aux activités du CPE

21. INTERVENANTS :

Pour chacune de ses installations, le CPE sera ouvert aux propositions de certains intervenants tels que stagiaires ou autres personnes travaillant dans un domaine qui soit favorable à la philosophie du CPE.

22. TRANSPORT :

Aucune forme de transport n'est utilisée SAUF en cas d'extrême urgence. Dans de telles circonstances le transport sera effectué par le CPE pour se rendre à l'endroit indiqué à l'article 15 ou 18 du présent document.

23. DIVERS :

Il est strictement interdit de fumer dans l'une ou l'autre des installations du CPE (selon la loi sur les endroits publics).

Le stationnement est prévu pour le personnel. Il sera permis aux parents de stationner leur auto lors de l'arrivée et du départ des enfants, de même que pour les réunions du conseil d'administration, assemblée générale ou autres. **IL EST INTERDIT DE LAISSER SON AUTO DANS LE STATIONNEMENT UNE JOURNÉE ENTIÈRE.**

Veillez respecter en tout temps le stationnement réservé pour les personnes handicapées.

Porte d'entrée :

Pour chacune des deux installations, la porte d'entrée du CPE est munie d'une serrure codée différente pour chacune des familles utilisant nos installations. Ce code secret vous sera remis lors de l'inscription. **Vous n'êtes autorisé à le divulguer à personne.** Si vous passiez outre cette règle, des frais de 50\$ vous seront alors facturés pour faire changer le code d'accès. Nous souhaitons vous sensibiliser également au fait que cette serrure a été installée dans le but de maximiser la sécurité au CPE. Afin d'éviter toute situation désolante nous vous demandons de ne jamais laisser entrer une personne que vous ne connaissez pas. Dans le doute nous vous invitons à simplement dire : « *Je m'excuse mais je ne vous connais pas. Voulez-vous faire le code après moi s.v.p.* », évitant ainsi qu'une personne s'introduise en même temps que vous.

Ces mesures ne servent absolument pas à vous alarmer mais plutôt à travailler en collaboration avec nous pour la sécurité de vos enfants.

24. CADRE DE VIE :

Le CPE Les Frimousses du Fort a, pour ses deux installations, un programme éducatif à l'intérieur duquel on retrouve les fondements, les principes de base et le développement global de l'enfant.

25. LES REPAS :

IMPORTANT : En tout temps les noix, les arachides et leurs dérivés sont strictement interdits au CPE. Aucune nourriture autre que celle servi par les cuisinières ne sera autorisée au CPE.

Des menus équilibrés, variés et échelonnés sur 4 semaines seront offerts aux enfants. Il y aura des menus pour chacune des saisons c'est-à-dire un menu d'été, un menu d'automne, un menu d'hiver et un menu de printemps. Le menu de chaque jour comprendra une collation le matin (entre 8h30 et 9h00), un repas chaud le midi et une collation en après-midi (15h30). Toutefois, durant la période estivale des pique-niques seront prévus et pour l'occasion des repas froids seront permis. Il est à noter qu'aucune autre collation n'est prévue après 15h30.

Les menus hebdomadaires seront affichés pour consultation au babillard d'entrée de chaque CPE.

Aucun déjeuner ne sera pris ou servi dans l'une ou l'autre des installations du CPE Les Frimousses du Fort. Cependant, nous vous offrons la possibilité de nous aviser le matin à l'arrivée si votre enfant n'a pas déjeuné ou très peu de sorte que nous portions une attention toute particulière à l'heure de la collation (qui est toujours très nutritive!). Les repas et les collations seront pris dans les locaux.

Aucune friandise apportée par les parents ne sera acceptée pour l'une ou l'autre des installations du CPE Les Frimousses du Fort. Nous demandons à tous les parents de s'y conformer.

Advenant qu'un enfant qui fréquente une ou l'autre des deux installations du CPE Les Frimousses du Fort, est astreint à une diète spéciale, le parent devra nous fournir la prescription d'un membre du collège des médecins du Québec et nous informer par écrit des démarches à suivre pour l'alimentation et les mesures d'urgence qui devront être appliquées. Les repas et collations dispensés par le centre seront conformes aux directives stipulées sur la prescription. Tout dépendant de la restriction alimentaire, le parent pourrait se voir dans l'obligation d'apporter un ou des repas au CPE.

(Voir en annexe : menu type du CPE Les Frimousses du Fort)

Pouponnière :

Des menus individuels spécialement conçus pour les poupons seront affichés hebdomadairement jusqu'à ce que l'enfant puisse s'alimenter selon les menus prévus pour les autres groupes d'âge. Chaque semaine, le parent devra consulter le menu de son enfant afin de faire part de ses commentaires, s'il y a lieu.

Le service de la propreté à la pouponnière, n'est pas offert dans ce groupe d'âge. L'inscription de votre enfant à la pouponnière est pour une période de 52 semaines. Même si votre enfant atteint un niveau de maturité adéquat relativement à la propreté, ce service

n'est pas offert durant la période de temps où l'enfant fait partie de la pouponnière puisque le local n'est pas prévu à cet effet et que l'évolution de chacun des enfants varie énormément dans ce groupe d'âge. Ce sont les raisons pour lesquelles nous n'offrons pas ce service même si au cours de l'année certains enfants atteignent ce stade.

26. DE SAINES HABITUDES DE VIE :

Le quotidien au CPE apporte à l'enfant des routines qui l'emmèneront à acquérir de saines habitudes de vie

Dans ces routines on y retrouve l'hygiène, tels que le lavage de mains, les changements de couches, le mouchage, qui permettront à l'enfant de devenir autonome face à sa propre hygiène.

Il y a également la période de sieste, qui permet à l'enfant d'avoir un moment de relaxation, qui peut lui permettre d'être reposé et se montrer plus disposé à entrer en relation avec les autres ou à participer aux activités.

Les jeux extérieurs ont une influence positive sur la santé des enfants. Au CPE le jeu à l'extérieur est indispensable, nous allons dehors au moins une fois par jour avec les enfants.

27. PROCÉDURE D'ARRIVÉE ET DE DÉPART AU CPE :

Au CPE, pour ses deux installations, l'enfant doit être accompagné d'un adulte à l'arrivée et au départ. L'adulte doit aviser la personne en poste de toute arrivée ou départ avec un enfant. Le service de garde n'est responsable de votre enfant qu'à partir de 7h00 heures.

Les parents doivent déshabiller et habiller leur(s) enfant(s) au vestiaire à l'arrivée et au départ du CPE. Chaque enfant a un casier identifié à son nom. Ses vêtements de rechange et articles devront être laissés dans le local de l'enfant dans son casier personnel. L'adulte doit toujours reconduire l'enfant à la porte du local où il doit entrer.

Si une personne autre que les parents doit venir chercher l'enfant, il est **obligatoire** d'en aviser la direction ou son remplaçant. La personne autorisée à venir chercher l'enfant, **doit avoir des pièces d'identités en sa possession.**

28. MATÉRIEL À FOURNIR :

POUPON : 3 mois à 18 mois

- ◆ couches jetables (les couches lavables ne sont pas acceptées au CPE)
- ◆ lait maternisé, s'il y a lieu
- ◆ sucette et biberon
- ◆ deux vêtements de rechange
- ◆ un chapeau de soleil (saison estivale)
- ◆ un maillot de bain (saison estivale)
- ◆ une petite photographie de l'enfant.
- ◆ Un petit drap contour, couverture, toutou et/ou doudou.

Il faudrait aussi penser à des vêtements faciles à changer pour les poupons.

Veillez identifier tous les articles au nom de votre enfant (vêtements, sac de couches, chapeau, sucette, etc.).

GRANDS : 18 mois jusqu'au début de la fréquentation à la maternelle

- ◆ couches jetables si l'enfant est susceptible de se mouiller (les couches lavables ne sont pas acceptées au CPE)
- ◆ deux vêtements de rechange
- ◆ sarrau ou chemise légère ample à manche longue (peinture, bricolage, etc.)
- ◆ un chapeau de soleil (saison estivale)
- ◆ un maillot de bain (saison estivale)
- ◆ une petite photographie de l'enfant.
- ◆ Un petit drap contour, couverture, toutou et/ou doudou.

Veillez identifier tous les articles au nom de votre enfant (vêtements, serviette, literie, sac de couches, etc.)

Pour l'une ou l'autre de ses installations, le CPE n'est pas responsable des objets perdus.

Les enfants devront être habillés en fonction de la température extérieure. Lors de temps froid, il serait apprécié que les enfants soient habillés convenablement c'est-à-dire, mitaines (les gants ne sont pas acceptés), tuque, faux col, bottes chaudes, habit de neige.

Les foulards ne sont pas permis au CPE pour des raisons de sécurité.

29. VACCINATION :

Lorsque l'enfant reçoit un vaccin, il est souhaitable d'en avvertir la personne en poste afin de pouvoir prendre certaines mesures préventives. Si l'enfant devait avoir une réaction à son vaccin, le personnel sera en mesure de comprendre et d'agir en conséquence.

30. FRAIS D'ARTICLES PERSONNELS D'HYGIÈNE :

Des frais d'articles personnels d'hygiène (crème solaire), de 25.00\$, sont facturés à chaque enfant dès son entrée au CPE et sont renouvelables le 1^{er} septembre de chaque année.

La crème solaire utilisée au CPE est une crème solaire FPS-33 ne contenant ni parfum, ni PABA et est imperméable. Chaque enfant est crémé 2 à 3 fois par jour et en toute saison.

Le parent a le choix d'accepter ou de refuser cette entente. Si le parent refuse l'entente, il doit s'engager à fournir le dit produit et en assumer la gestion en l'identifiant au nom de l'enfant, le rangeant dans un « zip lock » qui se ferme identifié aussi au nom de l'enfant, en renouvelant le produit et en vérifiant la date de péremption.

31. HORAIRE TYPE ET MENU :

Horaire type

7h00	Ouverture
7h00 à 9h00	Accueil dans une atmosphère de détente
9h00 à 10h00	Activités d'éveil, routine d'hygiène et collation
10h00 à 10h45	Activités selon le programme éducatif du MFA et ou jeux extérieur
10h45 à 11h00	Routine d'hygiène
11h00 à 12h00	Heure des repas, selon les groupes d'âges
12h00 à 13h00	Activités libres, routine d'hygiène et préparation pour la sieste
13h00 à 15h30	Heure du conte, sieste et éveil en jeux calmes
15h30 à 16h00	Routine d'hygiène et collation
16h00 à 17h00	Activités selon le programme éducatif du MFA et ou jeux extérieur
17h00 à 18h00	Routine d'hygiène, activités libres et ou jeux extérieur (seulement en hiver à partir de 17h)
18h00	Fermeture

Menu

Au CPE Les Frimousses du Fort, nous avons fait de notre cuisine un endroit où l'on offre aux enfants que l'on reçoit une **alimentation diversifiée, biologique, sans sucre et très colorée**.

Nos menus suivent les quatre saisons afin d'utiliser et d'offrir à nos tous petits des aliments frais, accessibles et regorgeant d'éléments nutritifs. Pour chaque saison nous avons des menus établis sur quatre semaines ce qui permet aux enfants de mieux apprivoiser les aliments nouveaux.

Collation AM

Afin de répondre à l'apport quotidien des produits laitiers, un yogourt de 125 ml et plus est servi chaque jour à tous les enfants.

Le yogourt est **bio nature** et est servi sur un lit de fruit, arrosé d'un soupçon de sirop d'érable ou de miel et assaisonné d'une fibre comme le germe de blé ou de l'All-Bran.

Repas

Le repas débute avec une assiette de crudités comprenant trois légumes différents, ou d' une entrée de salade, ou un potage, ou un humus, ou une purée d'avocat, ou une salsa le tout sur biscotte, un pain grillé,

Puis vient le plat de consistance ou nous offrons **poisson, viande rouge bio, volaille bio et plat végétarien,**

Le tout accompagné de deux légumes cuits et d'une purée de patate douce, ou d'une pâte de blé entier, ou d'un riz, ou d'un couscous, ou de quinoa.

Un fromage de 15g est servi, pour le brossage de dents, et l'apport quotidien nécessaire en produits laitiers.

Au repas un verre d'eau ou plus est servi aux enfants, selon leurs besoins.

Collation PM

Une assiette de trois fruits frais est présentée aux enfants ainsi qu'un morceau de fromage.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

I Orientation générale

II Les principes de base du programme

- 1. Chaque enfant est unique**
- 2. L'enfant est le premier agent de son développement**
- 3. Le développement de l'enfant est un processus global et intégré**
- 4. L'enfant apprend par le jeu**
- 5. La collaboration entre le personnel éducateur et les parents est essentielle au développement harmonieux de l'enfant.**

III Les fondements du programme éducatif

- 1. L'importance de l'interaction entre l'enfant et son environnement**
- 2. L'attachement ou l'importance d'établir une relation significative entre l'adulte et l'enfant.**

IV Le développement global de l'enfant

- 1. La dimension affective**
- 2. La dimension physique et motrice**
- 3. La dimension sociale et morale**
- 4. La dimension cognitive**
- 5. La dimension langagière**

V L'intervention éducative

- 1. L'observation**
- 2. La planification et l'organisation**
- 3. L'intervention**
- 4. La réflexion-rétroaction**
- 5. Les styles d'intervention**

VI La structure des activités

- 1. Activité de routine et de transition**
- 2. Les périodes de jeu**

I- ORIENTATION GÉNÉRALE :

La vie de l'enfant se répartit en différents moments, des temps de jeux, de repas, de soins, de sommeil, soutenus par des relations émotionnelles stables nouées avec son entourage. Pour lui, vivre pleinement ces instants et y prendre une part active facilitent le passage de l'un à l'autre. À travers ces activités, l'enfant se construit, acquiert des connaissances et découvre la vie. Être actif est une nécessité interne qui participe à son équilibre, à son épanouissement ainsi qu'à son développement global, psychomoteur, cognitif, affectif et social. Se découvrir soi et découvrir le monde.

Notre programme éducatif met inévitablement l'accent sur le jeu. Celui-ci constitue pour l'enfant l'instrument par excellence pour explorer l'univers, le comprendre, le maîtriser. Il doit donc être considéré comme l'outil essentiel d'expression et d'intégration de l'enfant. Le jeu permet à l'enfant de se développer et de se réaliser sur tous les plans. Il peut prendre plusieurs formes. Qu'il s'agisse de jeux solitaires, parallèles, associatifs ou coopératifs, de jeux d'exercice, d'assemblage, avec des règles simples ou complexes, ils devraient être encouragés puisqu'ils conduisent à des apprentissages différents.

Compte tenu de l'âge des enfants et du temps passé dans l'une ou l'autre des deux installations du CPE, la qualité des services est de première importance. Cinq principes de base guident le fonctionnement de notre CPE.

II- LES PRINCIPES DE BASE DU PROGRAMME :

1. Chaque enfant est unique

En développant une connaissance approfondie de chaque enfant, l'adulte qui en est responsable est en mesure de reconnaître et de respecter les particularités de chacun, son rythme de développement, ses besoins et ses champs d'intérêt.

Pour appliquer ce principe dans ses interventions, **le personnel éducateur** cherche à comprendre la réalité de chacun des enfants qui lui est confié, à respecter ses différences et ses particularités individuelles, et il **ne cherche pas à vouloir faire faire toujours les mêmes choses à tous en même temps.**

2. L'enfant est le premier agent de son développement

Un enfant apprend d'abord spontanément, en expérimentant, en observant, en imitant et en parlant avec les autres, grâce à sa propre motivation et à ses aptitudes naturelles. L'adulte guide et soutient cette démarche qui conduit à l'autonomie.

Selon cette approche, **l'apprentissage est avant tout une expérience sociale** c'est-à-dire qui implique des interactions riches de sens entre les enfants et les adultes, et entre les enfants eux-mêmes. On l'appelle « apprentissage actif » parce qu'elle présuppose que **l'enfant apprend dans l'action**, que c'est par l'expérience avec divers objets qu'il construit son savoir. Elle repose sur l'initiative personnelle de l'enfant, qui l'amène à faire des expériences directes et immédiates sur la réalité et à réfléchir sur ces expériences. Elle comprend donc à la fois une activité physique et une activité mentale.

3. Le développement de l'enfant est un processus global et intégré

L'enfant se développe dans toutes ses dimensions – affective, physique et motrice, sociale et morale, cognitive et langagière, et celles-ci agissent à des degrés divers, dans le cadre de ses apprentissages. Les interventions de l'adulte, les aménagements et les activités proposées dans les services de garde sollicitent de multiples façons l'ensemble de ces dimensions.

L'important est de **mettre l'accent** sur le processus plutôt que sur le produit c'est-à-dire **sur l'exploration elle-même** plutôt que sur les réalisations de l'enfant ou sur l'acquisition d'habiletés précises. Car ce qui importe surtout, c'est que l'enfant développe sa capacité d'interagir de manière constructive et de plus en plus diversifiée avec son environnement.

4. L'enfant apprend par le jeu

Essentiellement le produit d'une motivation intérieure, le jeu constitue pour l'enfant le moyen par excellence d'explorer le monde et d'expérimenter. Les différents types de jeux auxquels il joue (solitaire ou coopératif, moteur, symbolique, etc.) sollicitent, chacun à sa manière, toutes les dimensions de sa personne.

Dans la vie de l'enfant, **le jeu a plusieurs fonctions.** Il lui permet d'abord de faire de nombreuses découvertes sensorielles et de parfaire ses habiletés motrices, puis, plus tard, d'agir sur son environnement en le manipulant à sa guise et aussi d'expérimenter de nouveaux rôles sociaux. Le jeu permet ensuite à l'enfant d'apprendre à faire des choix, ce qui l'amène à développer à la fois son autonomie, sa créativité et son estime de soi. Il lui sert aussi à affronter ses peurs et à vaincre les monstres qui emplissent son imaginaire. Il constitue enfin un exutoire grâce auquel l'enfant peut évacuer ses tensions et ses frustrations.

5. La collaboration entre le personnel éducateur et les parents est essentielle au développement harmonieux de l'enfant.

Les parents jouent un rôle majeur dans le développement de leur enfant. Ils sont non seulement ses premières figures d'attachement, ses premiers modèles et ses premiers éducateurs, mais ils sont aussi ceux qui l'accompagnent tout au long de sa vie.

Le personnel du service de garde désire travailler de concert avec le parent pour favoriser le bien-être et le développement harmonieux de son enfant. Une telle relation permet aux parents et au personnel éducateur d'adapter leurs interventions en fonction de l'évolution de l'enfant à la maison comme au service de garde.

Il est donc important qu'une bonne entente et un lien de confiance existent entre le personnel éducateur et les parents. Cela rassure l'enfant et favorise la création d'un lien affectif privilégié entre lui et le ou les adultes qui en prennent soin au service de garde.

III- LES FONDEMENTS DU PROGRAMME ÉDUCATIF :

1. L'importance de l'interaction entre l'enfant et son environnement.

L'enfant se construit et se développe grâce à ses interactions avec son environnement physique et humain. Cette interaction se doit d'être prise en compte dans tous les aspects des services de garde, de l'aménagement des lieux à la structuration des activités en passant par la qualité des interactions adulte-enfant, enfant-enfant et adulte-parent.

2. L'attachement, ou l'importance d'établir une relation significative entre l'adulte et l'enfant.

La qualité de la relation qui s'établit entre le poupon, puis l'enfant et les premiers adultes qui prennent soin de lui constitue la pierre angulaire de son développement. Des relations stables et sécurisantes favorisent la confiance de l'enfant et sa motivation à explorer le monde qui l'entoure. Dans notre contexte, au CPE Les Frimousses du Fort, le personnel éducateur doit donc créer des conditions propices à l'établissement d'un lien affectif significatif avec l'enfant.

L'éducatrice au CPE Les Frimousses du Fort est « membre à part entière » du groupe. Comme chacun des enfants au CPE, elle ne peut donc appartenir qu'à un seul groupe et le groupe ne peut être complet qu'avec cette éducatrice. Ainsi, chaque enfant retrouve au CPE une adulte avec qui il lui est possible de vivre une relation privilégiée...c'est-à-dire un adulte qui prend la relève des parents et à ce titre, qui le connaît bien, lui porte une attention toute spéciale et lui donne beaucoup d'affection.

Les éducatrices au CPE travaillent à raison de 5 jours par semaine, sur un horaire de 35 heures et plus par semaine; elles s'engagent, en septembre de chaque année, à suivre son groupe pour une période minimale de un an. Ceci afin d'offrir un milieu de stabilité et un lien d'appartenance significatif avec les enfants qui lui sont confiés.

IV- LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL DE L'ENFANT :

Le développement de l'enfant est un processus global qui fait appel à plusieurs dimensions. Chacune d'elles intervient toutefois à des degrés divers, selon les apprentissages de l'enfant et les activités auxquelles il s'adonne.

1. La dimension affective

La satisfaction des besoins affectifs de l'enfant est tout aussi vitale que celle de ses besoins physiques. Aussi est-il important de créer une relation affective stable et sécurisante avec l'enfant dès son entrée au service de garde, car c'est à partir de cette relation qu'il pourra se développer harmonieusement.

2. La dimension physique et motrice

Cette dimension fait référence aux besoins physiologiques, physiques, sensoriels et moteurs de l'enfant. Le développement de ses habitudes motrices (agilité, endurance, équilibre, latéralisation, etc.) comprend la motricité globale (s'asseoir, ramper, marcher, courir, grimper, saisir un objet...) et la motricité fine (dessiner, enfiler des perles, découper...) nous offrons aux enfants la possibilité de bouger au service de garde afin de favoriser leur développement physique et moteur tout en les menant à acquérir de saines habitudes de vie et en prévenant l'obésité.

3. La dimension sociale et morale

Le milieu de garde offre à l'enfant l'occasion d'apprendre à entrer en relation avec d'autres, à exprimer et à contrôler ses émotions, à se mettre à la place de l'autre et à résoudre des problèmes. L'acquisition d'habiletés sociales et l'émergence d'une conscience du bien et du mal lui permettent d'entretenir des relations de plus en plus harmonieuses avec son entourage et de tenir compte de la perspective des autres avant d'agir.

4. La dimension cognitive

Un milieu de vie stimulant permet à l'enfant de développer ses sens, d'acquérir des connaissances et des habiletés nouvelles et de comprendre de plus en plus le monde qui l'entoure. Le personnel éducateur soutient les enfants sur ce plan en favorisant chez eux la réflexion, le raisonnement et la créativité.

5. La dimension langagière

Le développement du langage et de la représentation symbolique est renforcé par la vie en groupe. Le personnel du CPE contribue au développement des enfants sur ce plan en parlant avec eux et en les aidant à exprimer de mieux en mieux leurs besoins et leurs émotions, à poser des questions, à améliorer leur prononciation et leur vocabulaire.

V- L'INTERVENTION ÉDUCATIVE :

La reconnaissance du rôle actif de l'enfant dans son propre développement, de son plaisir à découvrir et à expérimenter par le jeu, le respect de son rythme, de ses besoins et de ses goûts, de son droit de choisir les activités et le matériel qui l'intéressent, l'encouragement à développer son autonomie, sa confiance en lui et en autrui, à communiquer avec ses pairs dans le respect des différences, à trouver des solutions aux difficultés qui se présentent à lui et à créer, sont les principales notions clés qui guide le personnel éducateur du CPE dans ses interventions auprès des enfants.

1. L'observation

L'observation permet au personnel éducateur de bien connaître chaque enfant. Celle-ci lui permet de connaître ce qui intéresse les enfants, leurs préférences, leur tempérament, leur sensibilité, leur état de santé et leur état émotif, leurs forces et leurs difficultés, leur niveau de compétence dans l'interaction avec les autres et avec leur environnement, les habiletés qui sont acquises et celles en voie de l'être. Elle fournit des faits qui vont alimenter une réflexion, puis une action auprès des enfants, en plus d'alimenter des discussions avec les parents.

Par l'observation, on peut aussi déceler d'éventuelles difficultés chez certains enfants et être ainsi plus en mesure de leur offrir le soutien approprié. L'observation permet d'orienter les apprentissages qu'un enfant peut faire dans une situation qu'il aura lui-même choisie. Elle révèle aussi les nouveaux défis que l'enfant semble prêt à relever.

Les outils d'observation que nous utilisons au CPE Les Frimousses du Fort sont : le journal de bord, le carnet de notes, la grille d'observation et la feuille de rythme.

2. La planification et l'organisation

La planification permet d'instaurer un équilibre entre les divers types d'activités proposées : activités spontanées et dirigées, activités plus calmes et plus actives, activités extérieures et intérieures. Ainsi le personnel éducateur offre aux enfants un cadre qui leur permet de vivre en alternance ces moments de stimulation et d'intériorisation adaptés à leur rythme et exempts de pression inutile. Cela permet aux enfants de vivre des expériences individuelles, en petit groupe ou en grand groupe. La variété stimule le développement global, en ce sens que chaque type d'activité suscite une expérience particulière, différente et complémentaire aux précédentes ou aux suivantes. Le CPE prend soin de planifier également des périodes d'atelier libre, ce qui laisse aux enfants le loisir d'apprendre à organiser eux-mêmes leur temps et leurs activités et offre à l'adulte de bonnes occasions d'observer les enfants.

La planification facilite le déroulement des diverses activités de la journée (activités de routine, sorties, jeux libres, activités en grand groupe, etc.) et permet d'assurer une bonne transition entre elles.

L'éducatrice, dans sa planification, tiendra compte de l'âge des enfants ainsi que de leur besoin de stabilité et de sécurité affective. Un horaire quotidien assez stable d'une journée à l'autre permet aux enfants d'anticiper et d'imaginer les activités à venir. Ils se construisent alors des repères temporels qui les rassurent et leur permettent de se sentir plus en confiance.

L'éducatrice voit à ce que sa planification demeure souple afin de tirer parti des imprévus qui ne manquent pas de survenir (intérêt marqué des enfants pour une activité qu'ils désirent poursuivre plus longtemps, changement dans les conditions météorologiques, arrivée d'un nouvel enfant au sein du groupe, etc.).

3. L'intervention

Le personnel éducateur accompagne les enfants dans leurs activités et intervient au besoin pour les soutenir et les encourager. Elles enrichissent leurs jeux en proposant des variantes ou en y introduisant des éléments nouveaux de façon que les enfants se développent en allant du connu vers l'inconnu.

Leur rôle consiste à encourager le plus possible les enfants à explorer le monde autour d'eux, en tenant compte de leurs goûts particuliers du moment.

4. La réflexion-rétroaction

Le personnel éducateur est amené à se questionner sur leurs pratiques et à se réajuster face aux interventions dans leur quotidien et lors de réunion d'équipe. Elles évaluent l'ensemble des éléments qui ont été mis en place afin d'assurer le développement global et harmonieux des enfants. Elles contribuent à la cohérence dans les interventions de l'équipe éducative et à l'amélioration de la qualité des services.

5. Les styles d'intervention

Au CPE nous valorisons le style d'intervention démocratique c'est-à-dire :

- ◆ Les enfants et le personnel éducateur se partagent le pouvoir.
- ◆ Le personnel éducateur observe les forces des enfants et soutienne leurs jeux.
- ◆ Le programme d'activités proposé provient des initiatives des enfants et des expériences clés qui favorisent leur développement.
- ◆ Nous valorisons l'apprentissage actif des enfants.
- ◆ Nous utilisons une approche de résolution de problèmes pour régler les conflits entre les enfants.

Nous cherchons à faire preuve de souplesse, mais aussi de constance dans nos interventions. Nous préconisons une relation où chacun a la possibilité d'exprimer ses besoins et ses limites et de négocier des solutions acceptables pour l'ensemble du groupe.

L'intervention démocratique favorise l'apprentissage actif, elle laisse aux enfants la latitude nécessaire pour faire des choix et ainsi apprendre à leur rythme et selon leurs champs d'intérêt. Elle favorise aussi leur socialisation en développant notamment leur sens des responsabilités et leur autonomie, en leur apprenant à avoir confiance en eux, à se respecter et à respecter les autres. Elle leur fournit également l'occasion de communiquer avec leurs pairs, de prendre des initiatives ou de faire des compromis pour le mieux-être du groupe.

VI- LA STRUCTURE DES ACTIVITÉS :

Les activités qui se déroulent au service de garde se classent en deux catégories : les **activités de routine et de transition** et les **périodes de jeu**.

1. Activité de routine et de transition

Pour l'éducatrice, les activités de routine et de transition constituent une occasion privilégiée d'établir un contact personnalisé avec l'enfant. À l'arrivée, au départ, lors de la sieste ou à la période de la collation, l'éducatrice s'intéresse à l'enfant en lui accordant de l'attention. Ces occasions sont tout indiquées pour s'exercer au langage, ce qui incitera l'enfant à entrer en relation avec ses pairs.

1.1 L'activité de routine :

L'activité de routine est une activité de base prévisible qui revient quotidiennement de façon obligatoire. Les activités de routine servent à satisfaire l'ensemble des besoins de base comme manger, boire, éliminer, se reposer, respirer calmement, avoir une bonne hygiène, être au chaud. Les activités de routine au CPE sont :

Elles sont là pour répondre à des besoins fondamentaux, elles sont aussi nécessaires pour le bien-être affectif des enfants; elles les aident à se situer dans le temps en les amenant à anticiper ce qui s'en vient; elles développent ainsi un sentiment de sécurité indispensable à la construction de la confiance on y retrouve entre autres;

• Les soins d'hygiène

Les soins d'hygiène comprennent principalement le lavage des mains, le mouchage, le changement de couche et l'apprentissage de la propreté. Les soins d'hygiène sont des moments privilégiés, ils favorisent le développement de la relation d'attachement et contribuent à renforcer le sentiment de sécurité de l'enfant.

• Les repas et les collations

Le moment du repas est une période propice aux explorations sensorielles et sont aussi des moments pour développer l'autonomie et le sentiment de compétence, en plus d'avoir une importance évidente pour la santé physique et la croissance de l'enfant. L'attention portée aux enfants pendant cette période est donc très importante. À notre CPE les repas sont pris dans leur local.

Les habitudes alimentaires varient d'une famille à l'autre de même que l'appétit de chacun. Nous essayons autant que possible de respecter le rythme de l'enfant et ses coutumes tout en l'amenant à s'adapter au rythme des autres enfants. Les enfants doivent respecter certaines règles pendant les repas afin d'assurer le calme et la sécurité de tous. Des menus variés et équilibrés sont présentés chaque jour aux enfants. Un fromage est présenté aux enfants après chaque dîner, dans le but de nettoyer les dents.

• Repos-sommeil

Le temps de repos et de sommeil est nécessaire au CPE. Le sommeil assure notamment la maturation du cerveau de l'enfant. C'est aussi pendant le sommeil que sont sécrétées certaines hormones nécessaires à la croissance. La sieste au service de garde contribue donc au développement des fonctions cognitives de l'enfant. Compléments du sommeil nocturne, les périodes de repos durant le jour sont également essentielles au développement du jeune enfant.

La sieste ou la période de relaxation est d'autant plus nécessaire que le service de garde est un lieu d'intense stimulation. Un enfant qui manque de sommeil peut être irritable, se montrer peu disposé à entrer en relation avec les autres ou à participer aux activités.

• Habillage et déshabillage

L'habillage et le déshabillage peuvent se dérouler de manière très différente d'un enfant à l'autre, d'un groupe à l'autre, d'une saison à l'autre. Leurs habiletés motrices et leur besoin diffèrent selon leur groupe d'âge. L'éducatrice demeure donc indispensable pour les soutenir, les encourager et les guider au besoin.

1.2 L'activité de transition :

Les activités de transition sont des activités simples et courtes qui servent de lien et de tampon entre deux activités plus longues; il s'agit d'intermédiaires régulateurs qui ponctuent la journée. Ces moments appellent un changement : changement d'activités, changement de lieu, changement de partenaires de jeu, changement d'éducatrices, etc. On y retrouve entre autres :

• Le rangement

Le rangement des jouets ou du matériel est une activité qui doit avoir un sens pour les enfants.

Chaque local a un système de rangement bien organisé ce qui permet aux enfants de prendre des initiatives pour organiser leurs propres jeux et accroître leur autonomie. En apportant son aide, l'éducatrice voit à ce que les enfants rangent correctement le matériel utilisé; en les encourageant à trouver, à déplacer, à utiliser et à remettre le matériel à sa place dans un environnement adéquat. Elle favorise chez eux le sentiment de compétence et de responsabilisation indispensable à la construction de l'estime personnelle.

En voyant l'éducatrice ranger les jouets et les objets, en y étant associés puis en le faisant eux-mêmes, les enfants intègrent progressivement la règle. C'est aussi cela l'apprentissage de la vie collective.

• L'accueil et le départ

La façon dont l'enfant est accueilli au service éducatif est cruciale. Lors de l'accueil et de départ de votre enfant, l'éducatrice adoptera une attitude professionnelle empreinte de chaleur, de constance et de disponibilité. L'enfant sera invité à se diriger vers des jeux qui l'intéressent, regarder les autres faire, bavarder avec des compagnons, échanger avec l'éducatrice, vaquer à des petites tâches, terminer une réalisation commencée la veille, etc. L'éducatrice fera en sorte que le service éducatif soit un lieu accueillant pour le parent, l'enfant et qu'il s'y sente le bienvenu.

Le parent aura la possibilité de pénétrer dans le local pour reconduire et venir chercher son enfant.

Une bonne transition doit servir de lien entre les activités; elle respecte le plus possible le rythme des enfants. Elle encourage la participation et l'autonomie des enfants en fonction de leur stade de développement. Elle maintient l'harmonie très importante dans l'enchaînement des activités.

2. Les périodes de jeu :

2.1 Le jeu chez les tous petits

Toute activité peut devenir un jeu pour l'enfant. De **caractère spontané**, le jeu se caractérise avant tout par le plaisir qu'il procure, et c'est pourquoi l'enfant s'y investit avec beaucoup d'intérêt et y consacre beaucoup de temps.

Déjà tout petit, l'enfant est capable d'initier une activité constructive et qui l'intéresse. En offrant à l'enfant un milieu favorable à la qualité de son activité libre et spontanée, l'éducatrice lui permet de développer ses compétences avec plaisir. L'attention portée par l'adulte à l'organisation personnalisée du temps et de l'espace permet à chacun des enfants présents dans le groupe (quel que soit son âge ou son stade de développement) d'évoluer dans un climat de sécurité affective réelle et d'être actif.

Lorsqu'il choisit son jeu, l'enfant fait preuve de concentration et de persévérance. Il aime répéter des actions et retrouver des jeux qu'il connaît. La répétition lui permet à la fois :

- De vérifier la stabilité et la permanence des objets, des effets produits (source d'un sentiment de sécurité);
- D'introduire de petites variations dans des séquences d'actions;

2.2 Le jeu chez les 3-5 ans

Les activités proposées par l'éducatrice sont habituellement destinées aux enfants de 3-5 ans, elles permettent aux enfants de faire de nouvelles expériences en explorant du nouveau matériel et en expérimentant de nouvelles notions. Elles suscitent ainsi de nouveaux apprentissages dans un contexte plus structuré.

Elles leur permettent d'acquérir de nouvelles habiletés, de développer des habiletés peu maîtrisées ou de consolider celles déjà acquises. Elles peuvent aussi être une occasion de favoriser une dimension du développement encore peu stimulée.

2.3 Le jeu à l'extérieur

L'influence positive de l'activité physique sur la santé des enfants est plus qu'importante. Pour sa posture, son équilibre et son estime de soi.

Le jeu à l'extérieur est aussi une occasion d'expérimentation sensorielle toujours renouvelée. L'enfant peut laisser libre cours à sa créativité et c'est le moment idéal pour faire des jeux coopératifs à plus grand déploiement, tels roulades, courses, etc.

Copie certifiée conforme

Par :

Les Membres du Conseil d'administration